



## FORMATION « Accès au foncier agricole »

# LE FONCIER AGRICOLE : COMMENT Y AVOIR ACCES ? QUELLES EN SONT LES REGLES ?

**Lundi 29 et mardi 30 octobre 2018**

à la maison de l'agriculture à Annecy (52, avenue des îles)

**Intervenante :**

**Delphine Gavend, juriste et formatrice en droit rural**

Deux jours de formation pour se repérer dans le statut du fermage, le contrôle des structures, la SAFER et pour construire sa stratégie de recherche de foncier agricole.

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants d'identifier les différentes façons d'avoir accès à la terre et de lever d'éventuels blocages que l'on peut rencontrer face à des bailleurs ou propriétaires. La formation est basée sur des apports juridiques et permet la confrontation avec les réalités du terrain.

### Renseignements

#### Inscription

Manon Robert  
(responsable de stage)  
04 50 88 18 47  
addear74@gmail.com

### Programme

Voir au dos

### Modalités financières

Pris en charge  
par VIVEA



## PROGRAMME DETAILLE

# LE FONCIER AGRICOLE : COMMENT Y AVOIR ACCES ? QUELLES EN SONT LES REGLES ?

Pensez à vous inscrire auprès de l'ADDEAR 74 (date limite d'inscription le 19 octobre) et n'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

## 1ER JOUR – LUNDI 29 OCTOBRE (9H30 - 17H30)

### Le statut du fermage

- ▶ Qu'est-ce que le statut du fermage : historique et objectifs
- ▶ Les règles du statut du fermage : ce qu'il faut savoir
- ▶ Bail rural : être en mesure de bien le rédiger

### Le contrôle des structures, les autorisations d'exploiter et moi...

- ▶ Contrôle des structures : comment ça fonctionne?
- ▶ Autorisations d'exploiter: en quoi ça me concerne?
- ▶ Les outils concrets (tableau des demandes d'autorisations d'exploiter, dossier de demande...)

## 2EME JOUR – MARDI 30 OCTOBRE (9H30 - 17H30)

### La SAFER

- ▶ Les SAFER: Fonctionnement et rôle
- ▶ Témoignage d'un représentant à la SAFER
- ▶ Les outils concrets (notification de projet de vente SAFER, appel à candidature SAFER...)

### Construire son plan d'action !

- ▶ Rechercher collectivement tous les moyens de recherche de foncier
- ▶ Construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier (boite à outils, coordonnées des structures qui peuvent vous accompagner, lieux de recherche et plan d'action individuel)

**Pré-requis :** Les stagiaires devront être à jour de leur cotisation VIVEA ou avoir obtenu une attestation "candidat à l'installation" de la part du Point Info Installation avant la formation.

**Méthodes pédagogiques :** Les méthodes utilisées s'attacheront à faire une place importante aux situations individuelles des participants et seront le plus souvent le point de départ d'une réflexion collective ou d'un apport théorique.

**Mode d'évaluation de la formation :** Questionnaire individuel et remise d'une attestation en fin de formation.

---

**Une formation vivante et collective  
avec une intervenante à l'écoute de  
vos projets individuels !**



**ADDEAR**

HAUTE-SAVOIE

Réseau de  
l'agriculture  
paysanne